

Compte-rendu de la réunion de conseil du 02 Février 2015

L'an deux mille quinze, le 2 du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

De présents : 11

Et de votants (dont 2 pouvoirs) : 13

Etaient présents :

- ✓ Mesdames, Martine Frogeais, Chrystèle Lefevre, Pauline Saglio, Laurence Morice,
- ✓ Messieurs Pierre Melot, Michel Melot, Dominique Grégoire, Gilbert Georgeault, Armel Godais, Yves Lehuerou Kerisel, Benoit Poulain,

Absents excusés : Mmes Isabelle Denis, Bernadette Combettes, Anne-Marie Morlier et M. Samuel Tauvry

Madame isabelle DENIS donne pouvoir à Benoît POULAIN et Monsieur Samuel TAUVRY donne pouvoir à Dominique GREGOIRE

Secrétaire de séance : Laurence MORICE

Ordre du jour :

1) **Délibération n° 1 du 2015-02-02 : Plan de relance de subvention d'investissement**

Le conseil général 35 a pour objectif principal d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des investissements

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants sollicitent une subvention d'investissement :

- pour la réfection à neuf de la toiture de la médiathèque
- Pour l'aménagement du chemin de l'école pour la sécurité
- Pour l'aménagement piétonnier situé à la sortie de bourg côté la Guerche

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2) **Délibération n°2 du 02-02-2015 : Augmentation financement accueil de loisirs de Piré/Amanlis (Familles rurales)**

L'accueil loisir de Piré-sur-seiche/Amanlis accueille les enfants de Moulins pendant les vacances scolaires. La demande de participation de la commune est de 11€ par journée/enfant pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants valident la participation de 11€ par enfant et par jour

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3) **Délibération n°3 du 02-02-2015 : Adhésion au groupement d'achat d'électricité (SDE35)**

L'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités de mettre en concurrence leur fournisseur d'électricité dès le 1^{er} janvier 2016 pour les tarifs supérieurs à 36kVA (tarifs jaune et vert).

Les communes doivent souscrire un contrat en offre de marché. Le SDE35 propose donc aux communes de constituer un groupement de commande auquel il faut adhérer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- acceptent les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération ;
- autorisent l'adhésion de la commune de MOULINS au groupement de commandes de fourniture d'électricité ;
- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- autorisent le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte la commune de MOULINS.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Compte-rendu de la réunion de conseil du 02 Février 2015

L'an deux mille quatorze, le 15 du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

De présents : 11

Et de votants (dont 2 pouvoirs) : 13

Etaient présents :

- ✓ Mesdames, Martine Frogeais, Chrystèle Lefevre, Pauline Saglio, Laurence Morice,
- ✓ Messieurs Pierre Melot, Michel Melot, Dominique Grégoire, Gilbert Georgeault, Arnel Godais, Yves Lehuero Kerisel, Benoit Poulain,

Absents excusés : Mmes Isabelle Denis, Bernadette Combettes, Anne-Marie Morlier et M. Samuel Tauvry

Madame isabelle DENIS donne pouvoir à Benoit POULAIN et Monsieur Samuel TAUVRY donne pouvoir à Dominique GREGOIRE

Secrétaire de séance : Laurence MORICE

Ordre du jour :

1) Délibération n° 1 du 2015-02-02 : Plan de relance de subvention d'investissement

Le conseil général 35 a pour objectif principal d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des investissements

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants sollicitent une subvention d'investissement :

- pour la réfection à neuf de la toiture de la médiathèque
- Pour l'aménagement du chemin de l'école pour la sécurité
- Pour l'aménagement piétonnier situé à la sortie de bourg côté la Guerche

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2) Délibération n°2 du 02-02-2015 : Augmentation financement accueil de loisirs de Piré/Amanlis (Familles rurales)

L'accueil loisir de Piré-sur-seiche/Amanlis accueille les enfants de Moulins pendant les vacances scolaires. La demande de participation de la commune est de 11€ par journée/enfant pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants valident la participation de 11€ par enfant et par jour

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3) Délibération n°3 du 02-02-2015 : Adhésion au groupement d'achat d'électricité (SDE35)

L'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités de mettre en concurrence leur fournisseur d'électricité dès le 1^{er} janvier 2016 pour les tarifs supérieurs à 36kVA (tarifs jaune et vert).

Les communes doivent souscrire un contrat en offre de marché. Le SDE35 propose donc aux communes de constituer un groupement de commande auquel il faut adhérer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- acceptent les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération ;
- autorisent l'adhésion de la commune de MOULINS au groupement de commandes de fourniture d'électricité ;
- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- autorisent le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte la commune de MOULINS.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

4) Délibération n°4 du 02/02/2015 : Dotation d'équipement des territoires ruraux-programmation 2015

La dotation d'équipement des territoires ruraux est une dotation financière d'État, que le Préfet accorde, et qui permet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de bénéficier de subventions afin de financer leurs projets d'investissement.

Pour en bénéficier, ils doivent répondre aux critères d'éligibilité, à la fois démographiques et de richesse fiscale, fixés par l'article L2334-33 du CGCT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, sollicitent une subvention pour :

- pour la réfection à neuf de la toiture de la médiathèque
- Pour l'aménagement du chemin de l'école pour la sécurité
- Pour l'aménagement piétonnier situé à la sortie de bourg côté la Guerche

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5) Délibération n°5 du 02/02/2015 : Assurances MMA

Adhésion à l'assurance « mission fleet » qui consiste à assurer les élus et sédentaire dans leur déplacement extérieur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à la majorité de ne pas adhérer à cette assurance.

Pour : 1	Contre : 9	Abstention : 3
----------	------------	----------------

6) Délibération n°6 du 02/02/2015 : Busage fossé

Un busage des fossés est prévu dans le bourg de Moulins. L'entreprise COLOMBEL a envoyé un devis

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, décident d'inclure ces travaux dans la demande de subvention de la DETR, du conseil Général et de vitré communauté.

Cependant le devis sera validé, lorsque les subventions seront accordées.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

7) Contrat d'association école

Le tarif départemental pour l'année 2014 est de :

- 1128 € pour les maternelles.
- 369 € pour les élémentaires.

L'école de Moulins compte 23 maternelles et 27 élémentaires au 1^{er} janvier de cette année.

Le montant dû est de 35 907 € pour l'année 2015. Le versement se fera chaque mois, soit : 2992.25 €, le 1/12^{ème} de la somme indiquée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, décident :

- de verser chaque mois la somme de 2992.25 €
- D'inscrire la somme au budget

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

8) Election d'un nouvel adjoint suite à une démission

Reporté au prochain conseil du 02/03/2015

9) Délibération n°9 du 02/02/2015 : Désignation d'un référent des correspondants défense

Le correspondant à la défense est un interlocuteur privilégié pour les autorités militaires du département mais aussi le correspondant immédiat des administrés de la commune pour répondre à tous les questions relatives à la défense.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, désignent Monsieur Pierre MELOT comme référent « correspondant défense ».

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

10) Délibération n°10 du 02/02/2015 : Contrat de location salle communale

Suite à la demande de la trésorerie une régie et un contrat de location sera mis en place

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, donnent leur accord pour mettre en place le contrat de location et la régie.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

11) Délibération n° 11 du 02/02/2015 : Avancement de grade

Actuellement, l'agent technique municipal est sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants sont favorables à :

- l'avancement de grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe avec une rémunération basée sur l'indice brut : IB : 457.
- Sollicitation de l'avis de la CAP,
- la création de poste et la nomination l'agent sur ce poste.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

12) Délibération n° 12 du 02/02/2015 : Installation classées pour la protection de l'environnement : GAEC la Perrauderie

La préfecture a transmis une enquête publique pour une durée d'un mois à compter du 01/12/2014, sur la demande présentée par LA GAEC LA PERRAUDERIE, en vue d'obtenir l'enregistrement de son dossier relatif à l'agrandissement de la capacité d'accueil d'un élevage porcin exploité au lieu-dit « la haute Perrauderie » à bais.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants sont favorables à la demande d'enregistrement de la GEAC la PERRAUDERIE.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

13) Délibération n°13 du 02/02/2015 : Convention centre de gestion et mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- De mandater le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.
- De signer la convention la convention des missions facultatives du CDG35

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

14) Délibération n° 14 du 02/02/2015 : Vente de chemin communal « la Hussonnière » Modification du réseau d'eau potable

Le syndicat des eaux vous propose le dévoiement/renouvellement de la conduite d'eau potable concernée par la vente du chemin communal selon les modalités suivantes :

- Renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable sur 240ml. Ces travaux d'un montant de 9656.28€HT seront à la charge du syndicat intercommunal des eaux de la forêt du Theil
- Renouvellement de deux branchements d'eau potable sur 28ml. Ces travaux d'un montant de 1660.50€ HT seront à la charge du demandeur

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident de prendre en charge 25% du montant de 1660.50€ soit 415.13€, le reste sera à la charge du demandeur soit 1245.37€.

Le syndicat des eaux facturera directement le montant de 1245.37€ à Monsieur Guy BERKEN et le solde de 415.13€ sera facturé directement à la commune de MOULINS.

Pour : 7	Contre : 6	Abstention : 0
----------	------------	----------------

15) Délibération N°15 du 02/02/2015 : contrat de maintenance des extincteurs pour les différents bâtiments communaux

Deux sociétés ont envoyé des devis pour la maintenance des extincteurs dans les différents bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, décident de retenir la proposition de Monsieur BOISBOUVIER pour un montant de 136.36 € HT/an.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

16) Délibération n° 17 du 02/02/2015 : Mise à disposition point d'eau naturel ou artificiel privé pour la défense incendie publique :

Une mise à disposition d'un point d'eau pour la défense incendie publique est possible, suite à l'accord de Monsieur Pierrick LEGENDRE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, sont d'accord pour :

- La mise à disposition d'une pièce d'eau chez monsieur Pierrick LEGENDRE
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un point d'eau

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

17) Délibération n°18 du 02/02/2015 : Convention de dépôt d'ouvrages et de prêts pour la médiathèque

Les médiathèques faisant partie du Rouedad et adhérant à la convention dépôt d'ouvrages et de prêts pour la médiathèque s'engagent à prêter leurs ressources à tous les usagers et pour renforcer l'offre culturelle proposée par les médiathèques, elles mettent à disposition des autres médiathèques du Rouedad un fonds de documents (BD, DVD, CD) dans le cadre d'un prêt de longue durée.

Ces fonds sont renouvelés par les professionnels lors des échanges en début d'année civile (3 échanges par an sont prévus).

Le coût de la navette est de 500 € / an.

La convention a une durée de validité d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015 et elle sera reconduite d'année en année de façon tacite.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, décident :

- D'accepter la navette mise en place pour les échanges de fonds entre médiathèques
- D'autoriser le Maire à signer la convention
- D'inscrire les crédits au budget

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

18) Ouverture de crédits à la section d'investissement du BP 2015

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au règlement de diverses dépenses d'investissement par anticipation sur le vote du BP 2015.

Il propose d'utiliser la faculté offerte par l'article L. 1612-1 du CGCT qui permet d'ouvrir le quart des crédits inscrits aux chapitres 20 et 21 de budget 2014, soit :

Chapitre 21 : 115 397.75 € en 2014 x 25 % = 28 849.43 €

Article 2188 : 570€

Chapitre 20 : 6700€ en 2014 * 25% = 1675 €

Article 2051 : 515€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *Adopte la proposition de M. le Maire ;*
- *S'engage à inscrire les sommes utilisées au BP 2015.*

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

19) Questions diverses

- **Devis vérification électricité des bâtiments publics de la commune :**

Une intervention de mise à niveau de l'électricité est nécessaire dans l'ensemble des bâtiments communaux.

- **Point ALSH :**

13 familles inscrites soit 19 enfants

Fréquentation le mercredi :

- ✓ Pour la 1^{ère} période : 11 à 15 enfants présents
- ✓ Pour la 2^{ème} période : environ 12 enfants présents

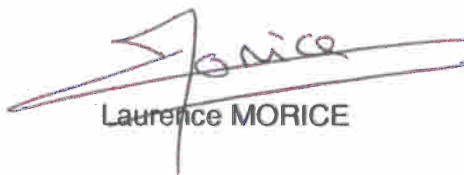
- **commissions « bâtiments – voiries » :** il a été envisagé de refaire les fossés à Brialaine et de refaire quelques chemins

- **Réunion Rue des arts :** 12 communes accueillent le « festival DésARTiculé » et un gros spectacle est prévu à Vitré

- **Conseil Municipal du 4 mai annulé et remplacé par le 11 mai**

- **Elections départementale prévue le 22 et 29 mars,** il y a aura besoin d'une permanence.

La secrétaire de séance


Laurence MORICE

Le Maire


Pierre MELOT